

Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2021

Notice méthodologique

(dernière mise à jour : octobre 2022)

Les données proviennent de l'enquête semestrielle sur les prix de l'électricité et du gaz menée par le service des données et études statistiques (SDES) ainsi que d'enquêtes similaires conduites dans les autres États membres de l'Union européenne, en application du règlement n° 2016/1952 sur les statistiques européennes concernant les prix du gaz et de l'électricité. Le champ géographique de l'enquête est la France entière.

Dans l'enquête, chacun des principaux fournisseurs renseigne, selon des tranches de consommation, les volumes consommés par l'ensemble de ses clients (qu'ils souscrivent à un tarif réglementé ou à un tarif libre) et les facturations correspondantes au cours du semestre. Le rapport des deux, après agrégation des chiffres des fournisseurs, donne un prix moyen unitaire de l'électricité par tranche de consommation.

Les données collectées sont basées sur la facture, ce qui permet de garantir la cohérence entre les montants payés, les volumes consommés et la décomposition du prix (réseau, fourniture, taxes). Il peut exister un décalage temporel par rapport à l'année civile selon la date d'émission de la facture. Par exemple, pour un client ayant deux factures semestrielles dans l'année dont l'une établie en mars de l'année n, la période facturée s'étend pour celle-ci d'octobre de l'année n-1 à mars de l'année n. Chaque fournisseur enquêté adapte au mieux son système d'information pour correspondre à la période d'observation souhaitée.

Depuis 2017, l'enquête fournit en outre, en données annuelles, les composantes du prix liées respectivement à la fourniture, à l'utilisation du réseau (coût d'acheminement) et aux taxes, en détaillant ces dernières. Le partage du coût d'acheminement entre distribution et transport est estimé à partir de chiffres fournis par RTE. Le coût de raccordement initial n'est pas pris en compte dans le prix.

Pour la France, à partir de 2017, le prix annuel est directement calculé à partir des données annuelles renseignées par les fournisseurs, alors que, jusqu'en 2016, il était estimé comme la moyenne des prix semestriels. Pour les entreprises, l'analyse porte sur le prix hors TVA et non le prix TTC car la TVA est récupérable. Les données des entreprises de plus de 150 GWh par an n'étant disponibles qu'à partir de 2017, les prix moyens pour l'ensemble des entreprises ont été rétropolés pour les années antérieures à 2017 en appliquant au prix de 2017 les évolutions annuelles de 2009 à 2017 pour les entreprises de moins de 150 GWh.

Eurostat publie les résultats compilés pour tous les pays de l'UE sur son site ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/database ainsi que des données annuelles complètes à partir de 2019.

Commissariat général au développement durable
Service des données et études statistiques
Sous-direction des statistiques de l'énergie
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

